

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FLOYON

Séance du 3 avril 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GEBHARDT Evelyne, Maire de Floyon.

Présents : Mesdames et Messieurs, CROISY Jean-Claude, DAUMERIES Angélique, LAHAYE André, DEVOUGE Yolande, DUFOUR Claudine, GEBHARDT Évelyne, GUILLE Catherine, GUILLE Marine, HEDON Hubert, HERBAUT Michel, RINK Nathalie, ROUSSEAUX Roger, ROYEZ Marie-Christine, TROCHAIN Sylvain.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, LEFETZ Guillaume a donné procuration à GUILLE Marine.

Absents :

Monsieur TROCHAIN Sylvain a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du budget primitif 2026
- Nomination du délégué au PNRA et de son délégué suppléant (**non voté, reporté au 22 mai 2026**)
- Délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses sur le compte 6232
- Délibération autorisant l'ordonnateur à mettre en non-valeur des listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 200€
- Délibération portant désignation du délégué au collège électoral du SEAA (syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes)

2026-027 : vote du budget primitif 2026

Madame le Maire explique que la commission finances s'est réunie le 30 mars dernier et a approuvé le budget primitif suivant, présenté par la secrétaire de mairie dans le détail :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	364 029.50	52 850.63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	311 178.87
		<i>(si solde positif)</i>	
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		364 029.50	364 029.50
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	700 845.21	463 459.85
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	237 385.36
		<i>(si excédent)</i>	
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		700 845.21	700 845.21
TOTAL DU BUDGET (4)		1 064 874.71	1 064 874.71

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	900.00		900.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	363 129.50		363 129.50
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	364 029.50		364 029.50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

364 029.50

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	389 878.82		389 878.82
012	Charges de personnel et frais assimilés	256 666.39		256 666.39
014	Atténuation de produits	5 200.00		5 200.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 100.00		49 100.00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES SPÉCIFIQUES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	700 845.21		700 845.21

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

700 845.21

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	14 982.63		14 982.63
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	36 968.00		36 968.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	900.00		900.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		52 850.63		52 850.63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	311 178.87
--	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	364 029.50
---	------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	68.58		68.58
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	21 840.31		21 840.31
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	23 262.00		23 262.00
731	Fiscalité locale	263 115.00		263 115.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	132 596.09		132 596.09
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 426.52		20 426.52
76	PRODUITS FINANCIERS	0.98		0.98
77	PRODUITS SPECIFIQUES	2 150.37		2 150.37
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		463 459.85		463 459.85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	237 385.36
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	700 845.21
--	------------

A l'unanimité, le budget primitif présenté est approuvé.

2026-028 : Délibération de principe autorisant l'engagement des catégories de dépenses à imputer sur le compte 6232

Madame le Maire expose

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.1617-19,
- Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Considérant l'imprécision du décret établissant la liste des pièces justificatives,
- Considérant la nécessité d'avoir une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses afférentes au compte 6232

Madame le Maire propose que les dépenses suivantes puissent être prises en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget, au compte 6232 Fêtes et cérémonies :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les décorations, prestations et cocktails servis lors des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, vœux ou autres.

Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles, coupes, plaques et présents offerts à l'occasion de divers évènements comme lors de naissances, mariages, décès, départs, manifestation sportives, culturelles, économiques et réceptions officielles....

Exemples :

Les cérémonies de vœux, les vins d'honneur et gerbes de fleurs du 08 Mai, 18 juin, 14 juillet et du 11 Novembre

L'achat de sapins de Noël

Les dépenses pour les ducasses de juin et septembre

Les frais SACEM

Les compositions offertes (~ 30 €) lors de la célébration des mariages, PACS

Cadeau offert lors de la célébration de Baptême Républicain

Bons d'achats offerts aux participants du concours des maisons fleuries

Courses pour le goûter de la Saint-Nicolas offert aux enfants de l'école

Achat de boissons

SODEXO : chéquier cadeau offert aux agents à Noël

Achat des drapeaux

Achat de calculatrices offertes aux élèves de CM2 entrant au collège

Pot de départ d'un agent ou d'un enseignant

Remise de prix, médailles, trophées

Inaugurations

- Le règlement de factures de sociétés ou troupes ou tout intervenant et autres frais et droits liés à ces prestations

- Les frais d'annonce, de publicité et de communication liées aux manifestations.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Décide d'affecter les dépenses telles que décrites ci-dessus au compte « 6232- Fêtes et cérémonies »

Article 2 : Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2026-29 : Délibération autorisant l'ordonnateur à mettre en non-valeur les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 200 euros

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'adoption de la nomenclature comptable M57 par la commune de Floyon, et la possibilité désormais de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à admettre en non-valeur, sur simple décision, les listes dont les créances irrécouvrables unitaires sont inférieures à 200 €,

Considérant la nécessité de simplifier la gestion des créances de faible montant et de réduire les coûts administratifs liés au recouvrement de créances irrécouvrables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et six voix contre :

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à admettre en non-valeur, par simple décision, les créances irrécouvrables dont le montant unitaire est inférieur à 200 euros.

Cette autorisation est accordée dans le cadre des simplifications permises par la mise en œuvre de la nomenclature M57, qui vise à moderniser la gestion comptable des collectivités.

Article 2 : PRECISE que l'admission en non-valeur est réservée aux créances jugées irrécouvrables après évaluation de leur probabilité de recouvrement, basée sur les critères suivants :

- L'absence de paiement malgré les relances,
- L'insolvabilité avérée du débiteur,
- Le coût de recouvrement estimé supérieur au montant de la créance (fixé à 30 €).

Article 3 : RAPPELLE que la décision d'admission en non-valeur des créances sera prise par Madame le Maire, ordonnateur.

Chaque décision sera documentée et justifiée afin d'assurer la transparence et le suivi des créances concernées, par le conseil municipal.

Article 4 : PRECISE qu'un rapport détaillant les créances admises en non-valeur sera présenté annuellement au Conseil Municipal.

Article 5 : Cette délibération sera communiquée à la sous-préfecture pour contrôle de légalité, et à M. le Comptable Public d'Avesnes/Helpe.

2026-030 : Désignation d'un délégué au collège électoral du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes (SEAA)

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement des conseillers municipaux en mars dernier, le Syndicat d'électricité de l'Arrondissement d'Avesnes, doit former son nouveau comité syndicat et demande aux communes membres de désigner un conseiller parmi son conseil.

Madame le Maire demande aux conseillers un volontaire, Monsieur Hubert HEDON, propose sa candidature.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la candidature de Monsieur Hubert HEDON:

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la candidature de Monsieur Hubert HEDON, comme déléguée communale pour siéger au Syndicat d'électricité de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA).

QUESTIONS DIVERSES :

- Une conseillère explique qu'il manque des crochets dans les frigos de la salle des fêtes. Madame le Maire répond qu'elle va en recommander. Ils seront comptés avant la location et seront à restituer par les locataires et s'il en manque, ils seront facturés.

- Une conseillère informe qu'un frigo fait beaucoup de bruit à la salle des fêtes. Madame le Maire répond qu'elle va appeler J'Y net services pour le contrôler.

- Une conseillère demande s'il est possible de commander un balai raide pour ramasser les mégots à l'extérieur de la salle des fêtes. Madame le Maire dit qu'elle va en commander un.

- Un conseiller explique que le week-end de l'exposition des tracteurs, un véhicule était garé devant la grille du cimetière et cela a empêché une personne à mobilité réduite de monter en voiture dans le cimetière. Madame le Maire va mettre un panneau « interdiction de stationner » sur la barrière.

La séance est levée à 20h45

DAUMERIES Angélique	TROCHAIN Sylvain	DEVOUGE Yolande	GEBHARDT Évelyne
GUILLE Catherine	GUILLE Marine	ROYER Marie-Christine	HEDON Hubert
HERBAUT Michel	DUFOUR Claudine	CROISY Jean-Claude	LAHAYE André
LEFETZ Guillaume A donné procuration à GUILLE Marine	ROUSSEAUX Roger	RINK Nathalie	